

Bulletin d'adhésion à l'AMAP Croix-Luizet - 2017/2018

Siège social

CCVA
234 Cours Emile Zola
69100 VILLEURBANNE

Adresse de correspondance:

Maison du Citoyen
67 rue Octavie
69100 VILLEURBANNE

Contact

web: <http://croix-luizet.eu/amap> *mél: ca@croix-luizet.eu*

Je, soussigné-e

adresse

téléphone courriel

adhère à l'AMAP Croix-Luizet du 1er novembre 2017 au 31 octobre 2018.

Mon mail a changé depuis la dernière saison, merci de mettre à jour la liste de diffusion

L'adhésion implique le respect des statuts et du règlement intérieur, à la disposition de l'adhérent-e au secrétariat et sur le site internet de l'association.

L'adhérent-e reconnaît avoir pris connaissance des principes des AMAP, tels que définis dans la charte des AMAP (disponible au secrétariat de l'association, ou sur son site internet)

Montant de l'adhésion : 15 € minimum

(dont 15 € sont reversés au réseau des Amap Auvergne-Rhône-Alpes <http://amap-aura.org/>)

Cocher la mention choisie :

Je choisis un montant supérieur à 15€ pour permettre à l'Amap Croix-Luizet un fonds minimum de fonctionnement, je cotise à hauteur de €

Je cotise à hauteur de 15€, la totalité est reversée au réseau des Amap AuRA

IMPORTANT: pour comprendre pourquoi la cotisation au réseau des Amap AuRA, consulter le site internet du réseau à <http://amap-aura.org/reseau-rhone-alpes/adhesion/>

Nom de la banque : n° du chèque :

Nom du détenteur du compte si différent de l'adhérent-e :

Je m'engage à assurer au moins deux permanences dans l'année, ou propose une autre tâche que j'accepte d'accomplir

Fait à Villeurbanne le

Signature de l'adhérent-e

NOTE D'INFORMATION

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de l'association.